

Documents pontificaux

Mgr. l'évêque de Nice avait informé Notre Saint-Père le Pape de l'intention où il est d'établir, dans son diocèse, une œuvre destinée à subvenir aux besoins des séminaires.

Le Souverain Pontife, en lui répondant par la lettre suivante, a exprimé le désir que cette lettre fût insérée dans toutes les *Semaines religieuses* de France :

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE HENRI,
ÉVÊQUE DE NICE.

Vénération Frère, salut et bénédiction apostolique.

Vous déplorez, avec raison, que, par le malheur des temps, le nombre de ceux qui veulent entrer dans le clergé et recevoir le sacerdoce a beaucoup diminué dans votre diocèse. Plus en effet, est restreint le nombre de ceux qui, par état, se consacrent à l'exercice des fonctions sacrées et à l'enseignement de la doctrine, plus aussi doit nécessairement s'obscurcir chez les fidèles la connaissance des choses divines et s'affaiblir la règle de la vie chrétienne. Aussi, estimons-Nous tout à fait excellent et digne de louange le projet que vous avez formé, d'établir une association ayant pour but de venir en aide aux séminaires et de secourir les jeunes gens que Dieu appelle aux fonctions sacerdotales.

Nous prions, en outre, pour que la bonne volonté des fidèles réponde avec zèle à votre entreprise, ce que feront certainement tous ceux qui se rappelleront qu'un sacerdoce honoré et florissant n'est pas moins utile à la civilisation qu'à la religion. Afin d'encourager, pour Notre part, cette bonne volonté, Nous accordons de tout cœur, à vous, vénérable Frère, et à tous ceux qui travaillent avec vous au succès de cette œuvre excellente, la bénédiction apostolique, témoignage de Notre bienveillance, et gage des faveurs divines.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le cinquième jour de l'année 1899.

Le système catholique libéral de l'Eglise libre dans l'Etat libre

Le *libéralisme catholique* est un mélange de *libéralisme* et de *catholicisme*.

Mais ce mélange peut se faire de beaucoup de manières. De là *les formes diverses du libéralisme catholique*.

La formé la plus fameuse en ce siècle est celle que Cavour patronna en Italie et Montalembert en France sous le couvert de deux formules célèbres, *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, *l'Eglise libre et l'Etat libre*.

L'Eglise est libre, l'Etat est libre. L'Eglise est libre à l'égard de l'Etat, l'Etat est libre à l'égard de l'Eglise. L'Eglise est libre d'administrer les choses spirituelles sans l'ingérence de l'Etat ; l'Etat est libre d'administrer les choses temporelles sans la participation de l'Eglise. Quant aux matières mixtes, il convient que les deux puissances s'entendent entre elles pour les régler par un concordat, comme deux propriétaires voisins pour faire une clôture mitoyenne.

Voilà les principes.

En voici les conséquences et les applications.

1o. Puisque l'Eglise est libre de l'Etat et l'Etat libre de l'Eglise, "il faut séparer l'Eglise de l'Etat et l'Etat de l'Eglise (1)." C'est-à-dire l'Etat n'a point l'obligation d'être *chrétien*, en d'autres termes, l'Etat n'a pas le devoir de professer, de protéger et de défendre la religion chrétienne ; il lui suffit d'être *honnête*. Il n'est point soumis à *l'Evangile*, mais à la seule *raison*. L'Etat est, de soi et normalement, *rationaliste*.

2o. L'Etat, une fois séparé de l'Eglise, a le droit et même le devoir d'en séparer tout l'ordre des choses humaines.

Montalembert n'admettait pas cette dernière conséquence ; mais Cavour l'embrassait résolument ; un grand nombre de libéraux catholiques ne firent pas difficulté de l'accepter.

De ces premières conséquences en découlent un grand nombre d'autres.

1o. *Les anciens Etats étaient tous chrétiens*. On peut excuser et même justifier cette ancienne constitution à raison des néces-

(1) *Ecclesia a Statu et Status ab Ecclesiâ sejungendus est*. Syll. prop. 55.

sités d'une société encore mal formée et livrée à l'arbitraire ; mais *on ne saurait la présenter comme une condition normale, moins encore comme un idéal* ; c'était plutôt un *état contraire au droit naturel*, nécessaire peut-être dans l'enfance des peuples, mais *imparfait et transitoire*, auquel il fallait se résigner comme à un remède dans une maladie, mais *qui doit disparaître* avec le développement de l'âge ou le retour de la santé.

20. *Il faut donc supprimer la religion d'Etat*, maintenant que l'humanité arrive à l'âge de raison, maintenant que les peuples sont adultes, conscients de leur dignité et capables de se gouverner eux-mêmes. La majorité d'une nation fût-elle catholique, l'État ne peut demeurer catholique. Bien plus, tous les citoyens fussent-ils catholiques et très attachés à leur religion, n'y eût-il pas un seul dissident, l'État ne doit être d'aucune religion. L'État *est neutre* essentiellement, dans sa constitution normale et idéale. " Il n'est plus expédient à notre époque," il est contraire à la liberté essentielle de l'État, " que la religion catholique soit regardée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes (1)."

30. *L'Etat a le devoir de tenir la balance égale entre les cultes qui n'offensent point le droit naturel*. S'il ne favorise pas le culte protestant, qu'il ne favorise pas non plus le culte catholique. S'il a des faveurs pour la religion catholique, qu'il accorde les mêmes privilèges à la religion judaïque. Essentiellement neutre entre toutes les religions positives par sa constitution idéale, l'État ne favorise aucune religion ou les favorise toutes également. " Aussi est-il louable que dans certains pays catholiques on ait pourvu par des lois à ce que les étrangers qui y arrivent puissent y avoir le libre exercice de leur culte, quel qu'il soit (2)."

40. Puisque l'État n'a pas l'obligation d'être chrétien, mais doit être neutre entre toutes les religions, *la liberté des cultes est la condition de toute société dûment constituée* ; c'est-à-dire, dans toute société organisée selon le droit nouveau, chaque citoyen peut librement professer le culte qui lui agréé, sans que l'État ait le droit de le gêner.

50. Chaque citoyen a par conséquent le droit d'admettre le *credo* qui lui plaît, en d'autres termes, il a droit à *la liberté de conscience* la plus ample. Il a le droit de *manifestar les opinions*

(1) *Olate hæc nostrâ non amplius expedit, religionem catholicam haberi tanquam unicam Statûs religionem, cæteris quibuscumque cultibus exclusis. Syll. prop. 77.*

(2) *Hinc laudabiliter in quibusdam catholici nominis regionibus lege cautum est, ut hominibus illic immigrantibus liceat publicum proprii cujusque cultus exercitium habere. Syll. prop. 78.*

religieuses qui sont de son goût, d'attaquer celles qui lui déplaisent, de *penser, de parler, d'écrire* comme il l'entend, sur les questions de religion positive.

L'État fait respecter la morale naturelle et l'ordre public, mais il se désintéresse de la foi ou de l'hérésie, du culte de Jésus-Christ ou de celui de Jupiter. Neutre entre les religions positives, l'État laisse libres toutes les croyances religieuses qui n'offensent pas le droit naturel.

Les prêtres prétendent " que la liberté civile des cultes et le plein droit donné à chacun de manifester librement et publiquement sa pensée et ses opinions mène les peuples à la corruption des esprits et des mœurs et à la peste de l'indifférence religieuse. C'est faux (1) ; " au contraire la lutte des êtres pour l'existence a amené la formation d'espèces animales de plus en plus parfaites ; le choc des opinions et le conflit des esprits épurent et perfectionnent les doctrines religieuses et font progresser la civilisation.

60. L'État, devenu *neutre entre les religions*, établit la même *neutralité* dans les institutions qui relèvent de son autorité et lui servent à former ou à gouverner les citoyens. Il crée l'école *neutre* ou *laïque*. Il organise le mariage *neutre* ou *civil*. Il exclut le clergé des corps de l'État et des conseils de la nation pour établir une administration purement *laïque*. " Le gouvernement des choses humaines appartient aux *laïques*. Il faut que l'État et tout ce qui est sous sa dépendance soit soustrait à l'influence et à la direction ecclésiastique pour être remis à ses conducteurs naturels, qui sont les *laïques*."

70. La sécularisation de la société civile et des institutions qui en dépendent est la condition première et le fondement de cette civilisation moderne, qui fait l'orgueil de notre époque et " avec laquelle Rome peut et doit transiger et se réconcilier (2)."

L'erreur que nous venons d'exposer est contraire aux droits essentiels du Sauveur des hommes et à la divine constitution de son Eglise.

Oportet autem illum regnare : il faut que Jésus-Christ règne. Jésus-Christ a droit de régner non seulement sur les individus, mais sur *la société*, non seulement sur la société domestique, mais

(1) Enimvero falsum est, civilem enjusque cultus libertatem, itemque plenam potestatem omnibus attributam quaslibet opinionum cogitationesque palam publiceque manifestandi conducere ad populorum mores animosque facilius corrumpendos ac indifferentissimi pestem propagandam Syll. prop. 79.

(2) Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere. Syll. prop. 80.

sur la *société civile* et *l'Etat* : il a droit de régner *socialement*, il a droit au *règne social*. C'est le mot même que depuis vingt ans les catholiques du monde entier emploient contre le système de l'Eglise libre dans l'Etat libre. Jésus-Christ est, en effet, le roi des rois et le seigneur des seigneurs ; *rex regum et, dominus dominantium* : tout empereur, tout roi, tout président de république, tout magistrat public a l'obligation de se mettre sous sa noble dépendance, de lui obéir et de le servir. Il est la vérité : " tout homme qui est de Dieu," tout corps social qui reconnaît l'ordre divin, " entend sa voix " et se soumet à son Evangile et à son Esprit. Il est la justice, et la paix ; les Etats qui veulent être dans la justice, posséder la paix et progresser dans l'ordre, doivent incliner leur puissance devant son sceptre auguste. Il est le sauveur qui vient à l'humanité sortie d'Adam pécheur, la prend, se l'incorpore et lui rend la vie qu'elle avait perdue : toutes les sociétés qui repoussent sa domination miséricordieuse s'enfoncent dans la misère, la honte et la mort.

Le Fils de Dieu est descendu sur la terre pour établir un royaume, le royaume de Dieu, qui comprend les Etats particuliers, les préside et les dirige, Eglise formée de toutes les nations de la terre, société catholique ou universelle qui renferme toutes les sociétés particulières, les purifie, les sanctifie, les élève, chacune dans son ordre, aux biens spirituels. Quiconque demeure en dehors du royaume de Dieu ou de l'Eglise catholique, individu ou société, demeure en dehors de la vérité, de la vie et du salut.

Montalembert, dans un jour de délire, fit le serment de combattre pour *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ; vous tous qui êtes de Dieu et pour Dieu, dites à Jésus-Christ : "*Adveniat regnum tuum, régnez sur nous, régnez sur nos esprits et nos cœurs, régnez sur les familles, régnez sur les empires.*" Satan a proclamé dans le monde *l'Etat laïque* ; que les soldats de Dieu combattent à outrance pour *l'Etat chrétien*. *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini, qui judicatis terram* : ô rois, ô présidents de républiques, ô magistrats, entendez : reconnaissez et proclamez *le règne social* de Jésus-Christ.

DOM BENOIT.

LES PÉLERINAGES DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

Les Petites Annales de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, revue mensuelle publiée à Paris, rue de Saint-Petersbourg, 26, donnent, dans leur livraison de février, un article sur les pèlerinages de Sainte-Anne de Beaupré. On sera curieux de lire ce que dit du sanctuaire élevé en l'honneur de la *bonne Sainte Anne* par la piété des Canadiens, et des démonstrations de foi et de piété dont il est chaque année le théâtre, cette revue publiée à un millier de lieues d'ici.

Le Canada, cette France d'outre-mer, possède un sanctuaire très vénéré et célèbre, dans lequel la *bonne* sainte Anne, comme on l'appelle en ce pays, ne se lasse pas de faire éclater la puissance de son intercession et les bontés de son cœur de Mère.

Aux premiers jours de la colonie, des matelots bretons remontant le Saint-Laurent se trouvèrent aux prises avec la tempête. Dans ce péril, ils se souvinrent de sainte Anne d'Auray, sous la protection de laquelle, avant de quitter les rives de la patrie, ils avaient placé leur navire et leurs personnes, et ils promirent d'ériger une chapelle en son honneur, s'ils sortaient sains et saufs du danger qui les menaçait. Leur vœu fut exaucé. Et une modeste chapelle en bois fut établie par eux, en bas de Québec, sur la rive gauche du Saint-Laurent, en face de l'île d'Orléans.

L'humble chapelle des marins bretons est aujourd'hui une grande et belle basilique. Il y a quelques années S. Em. le cardinal Taschereau, entouré de tout l'épiscopat de la Province de Québec, en faisait la consécration solennelle. Et ce petit coin de terre, appelé Beaupré, voit aujourd'hui accourir des foules immenses de pèlerins : hommes, femmes et enfants, chrétiens de tout âge et de toute condition. On dit que la moyenne des visiteurs du pieux sanctuaire s'élève chaque année au chiffre de 100,000. Ils viennent de toutes les paroisses du Canada et même des Etats-Unis.

Ce mouvement des fidèles canadiens vers la bonne Mère sainte Anne est dû au zèle d'un vaillant missionnaire Oblat, du R. P. Lefebvre, aujourd'hui Provincial des Etats-Unis. Il fut le premier à organiser les grands pèlerinages qui, presque chaque jour, viennent faire retentir les échos de la basilique de leurs chants et de leurs prières.

Il s'adressa tout d'abord aux chrétiens de Montréal qui fréquentent la belle église de Saint Pierre, bâtie par les Oblats et sise dans un des quartiers les plus catholiques et aussi les plus populeux de la grande métropole commerciale du Canada. Som-

appel
mer le

D

août,

de Be

chréti

quart

paroiss

bonhe

V

Les pa

naux s

clin du

Lauren

prépar

En

naviga

et du r

Dans t

Elles s

une ga

des deu

dans sa

ner au

roi et d

Au

Bientôt

religieu

dans l'o

le fleuv

Cep

le grand

gramme

son ser

ments d

et ceux

divers c

passé en

le silen

un tran

pare. C

Ici l

large da

comme p

par son

capitale

où Cham

prit poss

la patrie

tadelle, s

pentés r

Saint-Ch

appel fut entendu et huit cents personnes s'empressèrent de donner leur nom et de prendre rang sur la liste.

Depuis cette époque, chaque année, en juin, en juillet ou en août, le R. P. Lefebvre fit une double expédition à Sainte-Anne de Beupré : une première à la tête d'un bataillon de femmes chrétiennes et pieuses, et une seconde à la tête des citoyens du quartier. Son exemple ne tarda pas à être imité dans les diverses paroisses de la ville et du Canada, et tous se firent bientôt un bonheur de se rendre à Sainte-Anne.

Voici comment se font d'ordinaire ces pieux et saints voyages. Les partants s'y préparent par la confession, et les saints tribunaux sont assiégés la veille et toute la journée du départ. Au déclin du jour on voit les pèlerins accourir sur les quais du Saint-Laurent pour y prendre place dans le paquebot qui leur a été préparé.

En entrant dans ces grands et beaux navires destinés à la navigation de cette partie du fleuve, on est frappé de l'ampleur et du riche ameublement des salons placés à l'avant et à l'arrière. Dans toute la longueur se trouvent des cabines très confortables. Elles sont superposées et on monte aux cabines supérieures par une galerie faisant le tour des salons. Au dehors, un balcon court des deux côtés du vaisseau. On peut donc, à son choix, ou rester dans sa petite chambre, ou se tenir dans les salons, ou se promener au dehors pour respirer l'air pur et jouir de la vue du fleuve-roi et de ses bords verts et enchanteurs.

Au signal de départ les acclamations de la foule retentissent. Bientôt la Ville de Marie avec son mont royal, ses grands édifices religieux, ses clochers élancés et ses monuments publics, se perd dans l'ombre qui monte épaisse à l'horizon et vient s'étendre sur le fleuve silencieux comme un large manteau de ténébres.

Cependant, le chef du pèlerinage a réuni tout le monde dans le grand salon, et du haut des galeries, il fait connaître le programme, donne les avis. Puis arrive le prédicateur, lequel fait son sermon, sans s'inquiéter du bruit de la machine et des battements d'ailes de l'hélice. Le sermon fini, on chante des cantiques, et ceux qui n'ont pas pu se confesser avant de partir vont aux divers confessionaux installés à bord. Le reste de la veille se passe en prières, en chants pieux, en causeries édifiantes. Enfin le silence se fait et tous demandent, pendant quelques heures, à un tranquille sommeil des forces pour la belle journée qui se prépare. On arrive ainsi bien vite à Québec.

Ici le Saint-Laurent, qui n'a guère que trois kilomètres de large dans son parcours ordinaire, ouvre deux bras immenses comme pour s'emparer de l'Océan, dans lequel il arrive en maître par son golfe qui vaut à lui seul une grande mer. Québec est la capitale du Canada français. On montre encore le point précis où Champlain, venu d'Europe et de France, planta une croix et prit possession de cette terre nouvelle au nom de la religion et de la patrie. La ville offre un magnifique spectacle avec sa forte citadelle, son université, sa cathédrale, ses maisons étagées sur les pentes rapides de la colline, ou alignées sur les bords de la rivière Saint-Charles et du Saint-Laurent.

Pendant que le regard du pèlerin s'attache à la contemplation des merveilleuses beautés qui l'entourent, le navire continuant sa marche, suit le bras gauche du Saint-Laurent. Il passe devant les chutes de Montmorency, contourne les abords de l'île d'Orléans, et arrive à Sainte-Anne de Beaupré. Un quai en planches, long de plusieurs kilomètres, semble venir chercher les pèlerins dans les eaux mêmes du fleuve et les conduit jusqu'au village de Beaupré. La bonne sainte Anne est là ! Elle attend ses enfants. Ceux-ci courent vers elle un peu pêle-mêle et en désordre, mais ils ont le chapelet à la main, la prière aux lèvres, la foi dans l'âme et l'amour dans le cœur.

La matinée toute entière se passe à prier. On entend la sainte messe, on fait la communion, on écoute le sermon prêché par un des RR. PP. Rédemptoristes gardiens du sanctuaire. On baise les reliques de la Sainte et surtout on travaille de son mieux à obtenir des grâces spéciales et quelquefois même des miracles.

C'est un beau spectacle que celui de cette foule pieuse, priant longtemps, recueillie et silencieuse, et levant vers la bonne sainte Anne des regards suppliants et pleins de confiance. On resterait là longtemps sous les regards de la grande Sainte, dans cette atmosphère de foi et d'amour, mais le temps du pèlerinage est court et les heures passent bien vite. L'après-midi déjà, il faut regagner le bateau et reprendre le chemin de Québec et de Montréal. La foule disparaît du gracieux sanctuaire, mais longtemps encore les âmes restent là, et les cœurs, réconfortés, jettent sur tous les visages un reflet de joie céleste, comme un rayon de soleil du Ciel !

LE CATHOLICISME EN NORVÈGE

(Suite et fin)

Le 7 juin 1842, la maison du consul général français à Kristiania fut le théâtre d'un spectacle extraordinaire. Environ soixante personnes, étrangères la plupart, se trouvaient réunies dans le salon de M. Mure de Pellane ; et sur un autel improvisé, l'abbé Montz, de Stockolm, disait la messe au milieu d'un profond recueillement. C'était la première fois que depuis la Réforme le saint Sacrifice était de nouveau offert en Norvège ; c'était la première fois depuis trois siècles que ce pays entendait les paroles de la consécration.

Voici ce qui s'était passé. Une petite-fille était née à notre consul à Kristiania. Il voulut lui faire conférer le baptême sur place, et c'est grâce à cette circonstance particulière qu'il fut permis à l'abbé Montz de venir à Kristiania et d'y célébrer la messe dans un salon privé et à huis clos.

Cette messe inaugura une nouvelle ère religieuse pour la Norvège. Le maléfice de la Réforme était dissipé. Une année était à peine écoulée que le gouvernement norvégien octroya le libre

exercice
et érigé
habitude
manche
la capi

La
il fallait
testant
tolique

La
nard, qu
de, Gro
la Suède
niennes
créa de
de Pierr
mais qu

Epu
sieurs fo
lourd po
et, en 18
Fallize, c

Jeun
de l'apôt
contre si
Polemist
des amen
voyèrent
garder la
temps d'i
chisme.

Il ap
de l'apost
y était à
rielle don
créer une
futures.

des écoles
religieuses
gés protes
l'Eglise à

L'abb
telle dans
monte une
Saint-Olaf
liques, des
ques, des b
sa cathédra
noviciat de
abriter tou
Saint-Vinc
Communia
ture, au ca

exercice du culte catholique. L'abbé Montz s'installa à Kristiania et érigea une chapelle provisoire au deuxième étage d'une maison habitée par un émigré polonais. Là se réunissaient chaque dimanche les catholiques, tous étrangers, qui se trouvaient dans la capitale.

Les débuts furent difficiles. On manquait de ressources ; et il fallait prendre garde de provoquer un retour offensif du protestantisme. La Norvège fut d'abord rattachée au vicariat apostolique de Suède, puis, en 1882, érigée en préfecture apostolique.

La nouvelle préfecture eut pour premier pasteur le P. Bernard, qui avait été auparavant chef de la mission polaire (Islande, Groënland, îles Féroer, régions polaires de l'Amérique et de la Suède et Norvège). Le P. Bernard conserva les stations laponiennes de son ancienne mission, Altengaard et Tromsø, et en créa de nouvelles à Kristiania, à Bergen, à Trondhjem. Le filet de Pierre s'étendait insensiblement du nord au sud du royaume ; mais que ses mailles étaient encore larges !

Épuisé par les fatigues de l'apostolat, le P. Bernard avait plusieurs fois supplié le Saint-Siège de le soulager d'un fardeau trop lourd pour ses épaules. Léon XIII finit par se rendre à ses prières, et, en 1887, lui donna un successeur dans la personne de l'abbé Fallize, du diocèse de Luxembourg.

Jeune encore (il était né en 1844), l'abbé Fallize était le type de l'apôtre populaire, de l'homme d'action sociale tel qu'on le rencontre si souvent dans les rangs du clergé allemand ou belge. Polémiste et journaliste incomparable, il s'était attiré des procès, des amendes et même de la prison. En 1881, les électeurs l'envoyèrent à la Chambre des députés, ce qui ne l'empêchait pas de garder la direction de tout le temporel du diocèse, de fonder entre temps l'imprimerie de l'évêché, de préparer un nouveau catéchisme.

Il apportait à la jeune église de Norvège en 1887 les ardeurs de l'apostolat et toute son activité organisatrice. En réalité, tout y était à organiser. Il fallait d'abord la sauver de la ruine matérielle dont elle était menacée. Puis, la débâcle évitée, il fallait créer une administration régulière destinée à conjurer les crises futures. Il n'y avait point de clergé assuré, point de séminaires, des écoles catholiques rares et insuffisantes, des hôpitaux sans religieuses. Il y avait la législation civile à réformer, les préjugés protestants à renverser, la mauvaise presse à combattre, l'Église à venger de toutes les attaques.

L'abbé Fallize commence par Kristiania son chef-lieu. Il installe dans sa demeure épiscopale et dirige lui-même son séminaire, monte une imprimerie, fonde dès 1888 un journal catholique, le *Saint-Olaf*, imprime lui-même des manuels pour les écoles catholiques, des livres de chant et de prières, des ouvrages apologétiques, des brochures, des feuilles volantes. Il bâtit, à l'ombre de sa cathédrale, l'hôpital de Notre-Dame, l'Institut de Saint-Joseph, noviciat de religieuses institutrices, et un grand local destiné à abriter toutes les œuvres catholiques, depuis les conférences de Saint-Vincent de Paul, l'Œuvre apostolique, l'œuvre des Premiers Communiant, la société de Sainte-Cécile, jusqu'au salon de lecture, au casino et au théâtre.

Ce qu'il a réalisé à Kristiania, il l'entreprend dans toutes les autres stations de la mission, au nombre de douze. Avant tout, des écoles et des hôpitaux. Inutile de dire que les religieuses catholiques sont très estimées en Norvège, partout où on les voit à l'œuvre. Elles trouvent près des pouvoirs publics un appui qu'elles chercheraient en vain, par exemple, auprès du conseil municipal de Paris. L'exercice de la charité a toujours été, suivant la prédiction de Jésus-Christ, la marque la plus évidente de son Eglise. Cette année 1898 encore, les médecins protestants de Bergen demandaient à Mgr. Fallize d'ériger dans leur ville un hôpital avec des sœurs garde-malades. L'évêque répondit qu'il n'avait pas les fonds nécessaires. Et les médecins offrirent de bâtir le nouvel hôpital à leurs frais, sous la seule condition qu'il porterait le nom d'*hôpital catholique*: ce qui suffirait, ajoutaient-ils, à le rendre populaire. (*Revue trimestrielle* de Linz, 1898, p. 727).

Chacune de ces douze stations a une population catholique qui flotte entre 700 et 50 habitants. A la plupart se rattachent une ou plusieurs annexes, destinées à devenir très prochainement paroisses complètes à leur tour. Et enfin, en dehors de ces points de repère, on trouve, disséminés dans les villes maritimes et les régions de l'intérieur, un certain nombre de familles catholiques isolées. Pour les atteindre, Mgr. Fallize a partagé la Norvège en douze districts ecclésiastiques. Chaque district a son missionnaire qui, deux fois l'an, et plus souvent si c'est possible, va à la recherche de ses ouailles et fait une sorte de tournée pastorale pour administrer les sacrements et réconforter ces enfants délaissés. On évaluait, dans ces dernières années, le chiffre annuel des conversions d'adultes à environ 50. Avec plus de prêtres et de ressources, le mouvement d'expansion serait beaucoup plus rapide.

Mais les résultats obtenus sont magnifiques déjà. Aussi, en 1892, de simple préfecture, la Norvège est-elle devenue vicariat apostolique, et Mgr. Fallize a été sacré évêque titulaire d'Elusa.

* * *

Ce n'était pas tout de fonder des œuvres. Pour activer le développement de la mission, il y avait des barrières législatives à faire tomber. La loi de 1845, tout en maintenant au luthéranisme le nom de religion d'Etat, accordait cependant la liberté du culte aux protestants dissidents, aux *dissenters* : les catholiques n'étaient pas exclus de la faveur octroyée, mais cela ne pouvait suffire à la longue. Restait à régler l'existence juridique de l'Eglise catholique, la question scolaire, la question des ordres religieux, exclus encore par la Constitution.

Toutes ces questions étaient à l'ordre du jour quand Mgr. Fallize arriva en Norvège. Les protestants dissidents, non contents de la liberté de 1845, s'agitaient pour faire effacer du code toutes les mesures restrictives de leur droit de cité et obtenir une certaine autonomie religieuse pour toutes les sectes chrétiennes. Mgr. Fallize comprit que l'heure était critique pour la jeune communauté catholique, que c'était une question capitale pour la mission de profiter de la loi en préparation et d'être assi-

milée au
tires adr
journaux
gouverne
des relati
du 27 ju
beaucoup

En vo
siastique
prêtre est
civil. Le
Les catho
faveur de
culte leur
Dieu se fa
gala, lui f
riat apost
somme juri
interventi
par le Sain
droit de m

Il y a
mettant à
priétés fon
Anglais, qu
risquait de
avoir à leur
fit l'observ
fut insérée
d'acquérir s
tères, presl
de national

La ques
Norvège l'in
est chrétien
ment enseig
compte des l
de moralité
école libre. N
est maître ab
vets aux inst
personnel, fix
où ils entret
pensés de sub

Enfin, en
ixe centenair
Storthing ab
tition qui c
vège. Jusque
désormais, lib
religieuses, sa
des voix requ
s'il reste inter

milée aux sectes dissidentes. Il mena dans ce sens une campagne tics adroite, soit dans son journal, le *Saint-Olaf*, soit dans les journaux protestants, où il écrivait très souvent, soit auprès du gouvernement et des députés, parmi lesquels il se fit dès le début des relations précieuses. Aussi obtint-il gain de cause ; et la loi du 27 juin 1891 assure à l'Église catholique une autonomie qu'en beaucoup de pays prétendus catholiques on pourrait envier.

En vertu de cette loi, la nomination à tous les postes ecclésiastiques est entièrement abandonnée à l'Église elle-même. Le prêtre est, pour les catholiques de son district, officier de l'état civil. Les mariages conclus devant lui sont reconnus par l'État. Les catholiques sont affranchis de tous les impôts prélevés en faveur de l'Église officielle. La liberté de l'exercice public du culte leur est garantie : c'est ainsi que la procession de la Fête-Dieu se fait publiquement à Kristiania, et la police, en grand gala, lui fait cortège. Chacune des stations catholiques et le vicariat apostolique lui-même jouissent de tous les droits d'une personne juridique. L'évêque peut acquérir, aliéner, sans aucune intervention de l'État. Son successeur, dès là qu'il est nommé par le Saint-Siège, entre en tous ses droits sans qu'un centime de droit de mutation soit exigé.

Il y a mieux encore. En 1888, la Chambre vota une loi soumettant à une autorisation royale préalable l'acquisition de propriétés foncières par des étrangers. La loi visait surtout les Anglais, qui essayaient d'accaparer les mines du pays ; mais elle risquait de frapper indirectement les catholiques, qui pouvaient avoir à leur tête un vicaire apostolique étranger. Mgr Fallize en fit l'observation au gouvernement, et une disposition d'exception fut insérée dans la loi en faveur des *dissenters* : il leur est loisible d'acquérir sans autorisation des immeubles pour églises, cimetières, presbytères, écoles, etc., lors même que leur chef n'est pas de nationalité norvégienne.

La question scolaire est réglée par la loi du 26 juin 1889. En Norvège l'instruction primaire est obligatoire. L'école publique est chrétienne, c'est-à-dire que la religion d'État y est officiellement enseignée. Mais ici encore, le législateur a largement tenu compte des besoins des *dissenters* : sous les conditions ordinaires de moralité et d'instruction voulue, tout le monde peut ouvrir école libre. Ni l'État ni la commune n'y interviennent. L'évêque est maître absolu des écoles catholiques ; lui seul décerne les brevets aux instituteurs et aux institutrices, nomme et révoque le personnel, fixe les programmes, se charge de l'inspection. Et, là où ils entretiennent leurs propres écoles, les *dissenters* sont dispensés de subvenir aux frais d'entretien des écoles publiques.

Enfin, en 1897, au moment même où la Norvège célébrait le dixième centenaire de l'introduction du christianisme dans le pays, le Storting abrogeait, par 77 voix contre 34, l'article 2 de la Constitution qui défendait aux ordres religieux de s'établir en Norvège. Jusque-là on ne tolérait que les religieuses garde-malades ; désormais, liberté entière est laissée à toutes les congrégations religieuses, sauf aux Jésuites, qui n'ont pas atteint les deux tiers des voix requis pour tout changement à la Constitution. Mais, s'il reste interdit aux Jésuites de s'établir en Norvège, l'exercice

de leur ministère (prédication, missions extraordinaires, etc.) est libre. Au cours des débats, c'est un pasteur luthérien qui prononça le discours le plus énergique en faveur de la loi d'abrogation, insistant sur ce que la liberté religieuse pour les catholiques est le plus sûr moyen d'arrêter l'impiété ; et le gouvernement déclara que, puisque les catholiques, *qui seuls doivent être juges de leurs besoins*, réclament le droit d'avoir des religieux, ceux-ci doivent être admis, s'ils ne menacent pas les intérêts de l'Etat. Si les Jésuites restent exclus, c'est à cause des calomnies répandues sur leur action à Madagascar, où la Norvège a des missions protestantes.

* * *

Les voies sont donc aplanies au catholicisme en Norvège. Il n'a rien à craindre des vexations administratives ; et il a pour lui de larges courants d'opinion publique, que d'ailleurs la législation ne fait que refléter. Le protestantisme norvégien ne connaît pas les haines étroites et sectaires du protestantisme allemand. Ses historiens réhabilitent le moyen âge et flétrissent l'œuvre de la Réforme. Ses pasteurs sont gens croyants et aiment mieux voir leurs ouailles passer au catholicisme qu'à d'autres sectes. Et partout où il y a des églises ou des chapelles catholiques, les missionnaires constatent que les protestants mettent un empressement étonnant à assister à leurs offices et à leurs sermons ; le spectacle du culte romain les émeut, l'exposition claire et précise des vérités catholiques agit fortement sur leur esprit. Si la bonne foi existe quelque part, c'est chez ces gens-là. Ils ont vraiment l'amour de la vérité, le besoin de la vérité.

Mgr Fallize, dans sa *Tournée pastorale en Norvège*, raconte des traits qui jettent un jour curieux sur cet état d'âme. Il y a quelques années, par exemple, il envoya un de ses missionnaires organiser des conférences dans une série de villes protestantes.

« A Aalesund, dit-il, le prêtre catholique s'adressa au sous-préfet pour le consulter au sujet d'un local convenable. Celui-ci le reçut à bras ouverts et le conduisit chez... le curé-doyen protestant pour se concerter avec lui sur cette grave question. Là même accueil. Le brave pasteur tint au missionnaire à peu près le discours que voici : « Je vous procurerai le vaste local de l'union ouvrière, mais à une condition. Vous ne redirez pas à nos gens les choses qu'ils connaissent depuis longtemps par rapport au christianisme en général, mais vous leur exposerez les points qui nous séparent du catholicisme, pour qu'une bonne fois ces préjugés insensés cessent. Vous ne sauriez vous imaginer quelle idée nos braves gens ont des catholiques. C'est à peine s'ils admettent que vous êtes des hommes comme nous. Montrez-leur qu'ils ont tort de croire à ces imaginations, et vous aurez fait une bonne œuvre. Puis après revenez et continuez votre enseignement. A Aalesund, nous savons supporter la vérité d'où qu'elle nous arrive. » — Et voilà que ces trois messieurs, sous-préfet, ministre protestant et missionnaire catholique, se mettent à fixer ensemble le programme des conférences, programme absolument catholique. Le lendemain, le journal de la ville annonce la grande

nouvelle
le curé
La salle
Et c
suivant
elles don
" Mo
fit de tur
loin en la
bâtie d'y
qui aurai
velle foi
religion, n
testants,
bonne foi
leur bapt
ferions pa
des endroi
conférence
de leur rel
tristes circ
de leur pro
giment, ma
quiconque
moins le te
le présent.

A Sell
Fallize, je
demie... F
plus ils sont
une messe b
porte de la
encore des
demandent
chant ; ils o
début duque
mon du mat
sible. Le sal
pour s'entre
questionner
combien ces
gents que cre
impuissance
vège les beau

Aussi, il
de l'Universit
d'étonnement
la Norvège se
Quelque t
sait, à Kristia
construits. L
l'issue de l'offi
cha de l'évêqu

nouvelle. Le soir, les conférences commencent : le sous-préfet et le curé protestant occupent la place d'honneur devant l'estrade. La salle est comble et tout marche à merveille."

Et ce qui n'est pas moins intéressant, ce sont les réflexions suivantes de Mgr. Fallize et le touchant cas de conscience dont elles donnent la solution :

" Mon cœur saigne à la pensée que nous ne pouvons tirer profit de tant de bonnes dispositions. Certes, j'y enverrais bien de loin en loin un prêtre ; mais comme nous sommes dans l'impossibilité d'y établir des annexes où le prêtre instruirait à fond ceux qui auraient reconnu leur erreur, les conserverait dans leur nouvelle foi et leur administrerait les consolations de notre sainte religion, nous ne ferions de ces braves gens que de mauvais protestants, des sceptiques et des mécréants ; nous troublerions leur bonne foi avec laquelle leur salut est toujours possible, parce que leur baptême est valide ; mais, de bons catholiques, nous n'en ferions pas. La conscience me défend donc de faire donner, en des endroits qui sont hors de la portée d'un ministère suivi, des conférences qui prouveraient directement à ces gens la fausseté de leur religion. La seule chose que nous puissions faire en ces tristes circonstances, c'est d'aller les trouver de temps à autre, de leur prouver que la religion catholique n'est pas ce qu'ils s'imaginent, mais qu'elle est bonne et mérite d'être respectée par quiconque respecte le christianisme. Par là nous préparons au moins le terrain pour l'avenir, sans causer la perte des âmes dans le présent."

A Selbo par exemple : " A dix heures du matin, écrit Mgr. Fallize, je commence mon sermon, qui dure environ une heure et demie . . . Plus je parle à ces braves gens (paysans protestants), plus ils sont attentifs et reconnaissants. Après le sermon, je dis une messe basse . . . L'office terminé, tout le monde m'attend à la porte de la chapelle pour me remercier, et les protestants qui ont encore des doutes me les exposent en toute franchise et me demandent des explications. L'après-midi, même spectacle touchant : ils ont de nouveau un sermon d'une heure et demie, au début duquel je leur explique les difficultés non levées après le sermon du matin, et ensuite a lieu un salut aussi solennel que possible. Le salut fini, toute cette foule campe autour de la chapelle pour s'entretenir avec moi jusqu'à la nuit tombante et pour me questionner sur les moyens de se sauver. Impossible de vous dire combien ces entretiens familiers avec ces hommes aussi intelligents que croyants saisissent mon âme et me font regretter mon impuissance à faire goûter à toute la population rurale de la Norvège les beautés de l'Eglise catholique."

Aussi, il y a une dizaine d'années, un professeur protestant de l'Université de Kristiania pouvait-il déclarer, sans soulever d'étonnement, devant un auditoire nombreux, que dans un siècle la Norvège serait de nouveau catholique.

Quelque temps après, le 24 février 1894, Mgr. Fallize bénissait, à Kristiansand, l'église et l'hôpital catholique nouvellement construits. L'élite de la ville assista à la fête et au sermon ; et à l'issue de l'office, le gouverneur protestant de la province s'approcha de l'évêque et lui dit d'une voix émue : " Monseigneur, nous-

prierons avec vous pour que le vœu de Notre-Seigneur, *Ut unum sint*, s'accomplisse en Norvège, et, si je ne me trompe, il ne se passera pas cent ans avant que ce vœu soit réalisé."

Et l'an dernier enfin, le docteur Krogh-Tonning, curé protestant de Kristiania et professeur à l'Université, terminait ainsi une brochure sur la décadence du protestantisme :

"Ma vie n'aura pas été inutile, si j'ai pu réussir à prouver que la cause principale de la scission n'était point dans l'essence, et ne provenait que de quelques différences. La réconciliation est dans l'air. Si les circonstances actuelles s'y opposent, Dieu y pourvoira par un miracle, si nous le demandons dans nos prières."

Le mouvement catholique

AU CANADA

Vendredi le 17 février dernier, la congrégation des Oblats de Marie Immaculée célébrait le 73ième anniversaire de l'approbation de ses règles par le Pape Léon XII. A Winnipeg, à cette occasion, environ vingt Pères et Frères de cette congrégation, venus de toutes les parties de l'archidiocèse, se réunissaient au presbytère de Sainte-Marie. La veille, Sa Grandeur Mgr Langevin, qui, on le sait, est Oblat, adressa une touchante allocution à ses frères en religion. Le vendredi matin, il y eut messe solennelle et la rénovation des vœux par les religieux.

Nous avons eu, mardi dernier, l'honneur d'un entretien avec Sa Grandeur Mgr. Pascal, évêque de la Saskatchewan. Mgr. Pascal est un charmant causeur. Il est de la famille des évêques missionnaires. Il en a la bonté touchante, la grandeur d'âme alliée à beaucoup d'affabilité et la sereine majesté du prélat habitué à se faire tout à tous. Il compte aujourd'hui vingt-huit années de travaux apostoliques, vingt-huit années de misères et de privations d'un côté, de grandes consolations de l'autre, en voyant s'ouvrir à la divine lumière de la foi tant d'intelligences envahies par les ténèbres de la superstition et de l'erreur.

Mgr. Pascal, on le sait, arrive d'Europe. Nous avons dit un mot de ses démarches auprès des autorités autrichiennes pour

obtenir des secours en faveur des émigrés galiciens établis au Nord-Ouest. Nous avons été heureux d'apprendre de la bouche du zélé prélat qu'il avait réussi à intéresser à cette œuvre un certain nombre de hauts personnages autrichiens, entre autres le ministre des affaires étrangères, qui est lui-même un Galicien.

Mgr. Pascal a bien voulu nous laisser entendre qu'il s'emploierait auprès de l'un de ses dévoués collaborateurs pour l'engager à nous fournir de temps à autre des renseignements sur ces missions lointaines. Il est certain que ces lettres seraient lues avec beaucoup d'intérêt par les lecteurs du *Mouvement catholique*.

Nous voyons par les journaux que Mgr. Pascal est reparti pour son diocèse, en compagnie du P. Boissin et du Frère Welsh, deux missionnaires qu'il a ramenés avec lui d'Europe. Le saint prélat avait hâte de fuir le contact d'une civilisation qui offre plus d'occasions de scandale que de sujets d'édification, et de se retrouver au milieu des cœurs simples qui savent conformer leur vie à la générosité de leur foi.

Le projet de loi de M. De Grosbois tendant à rendre obligatoire la fréquentation des écoles par les enfants d'âge scolaire a été rejeté à une très forte majorité à l'Assemblée législative. Le gouvernement Marchand a refusé d'appuyer son partisan dans une initiative qui lui a paru décidément trop hardie pour le moment. A quelque sentiment qu'il ait obéi, nous ne saurions que l'en féliciter.

Outre que cette législation blessait le droit naturel des parents, nous dirons, avec la *Semaine Religieuse* de Valleyfield, dans une excellente étude qu'elle consacre à la question :

Partout où l'on a jusqu'à présent parlé d'instruction obligatoire, on en a fait ou la prélude ou la conséquence du monopole de l'enseignement en faveur de l'État ; il en est résulté logiquement pour les pères de famille et pour l'Église la perte pratique de leurs droits les plus sacrés. En dépit des meilleures intentions, ce souvenir est de nature à nous inspirer de vives inquiétudes.

Il se fait dans le pays un mouvement parti d'Angleterre pour faire changer la forme du serment que prêtent seuls aujourd'hui les souverains anglais à leur avènement au trône, mais que prétaient autrefois nombre d'autres fonctionnaires de haut rang en entrant en fonctions. Cette forme est injurieuse aux catholiques dont elle traite les croyances et les pratiques de superstition et

d'idolâtrie. C'est un souvenir de la persécution religieuse en Angleterre qui jure avec les idées de liberté dont ce pays se targue. On l'a reconnu en exemptant de l'obligation de prêter ce serment odieux tous les fonctionnaires qui y étaient astreints autrefois. Seul le souverain est lié par une loi à blesser, dans le premier de ses actes comme tel, les sentiments de millions de ses sujets.

Cette question va être agitée sérieusement d'ici à quelque temps, et l'appui de tous les catholiques de l'empire britannique va être sollicité, afin de faire disparaître de ce serment ce qu'il y a de choquant pour les catholiques. On espère que le mouvement sera couronné de succès, vu que beaucoup d'Anglais protestants s'y rallient eux-mêmes.

La Congrégation des Rites à Rome a tenu, mardi dernier, la dernière séance préparatoire à la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle.

En conséquence, dans toutes les écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes en ce pays, le Saint-Sacrement a été exposé, de neuf heures à midi, pour demander à Dieu de bénir cette séance définitive où s'est décidé le sort de leur illustre fondateur.

Le 13 février dernier, M. Greenway, premier ministre de la province du Manitoba, parlant devant l'Association libérale de Winnipeg, a défini dans les termes suivants l'attitude actuelle de son gouvernement sur la question scolaire :

Il y a en ce moment des hommes qui se sont donné pour tâche de discréditer l'attitude du gouvernement au sujet des écoles publiques. Ces hommes n'ont pas hésité à dire que le gouvernement avait faibli dans la position qu'il avait d'abord adoptée. Il désire les informer qu'ils ne pouvaient commettre une plus grande erreur. Le gouvernement ne peut avoir des officiers pour monter la garde à la porte de chaque maison d'école, mais ce que le gouvernement peut faire et veut faire, c'est de confisquer l'octroi législatif si les règlements concernant l'administration de ces écoles sont violés. Le gouvernement conserve aujourd'hui la même attitude que celle qu'il a toujours eue depuis l'adoption de l'acte des écoles publiques. Son but est de faire du peuple de cette province un peuple *un* par l'éducation et un peuple *un* dans le concours qu'il doit apporter au développement du pays; et le gouvernement ne souffrira aucune ingérence contraire à l'accomplissement de cette partie de son programme.

Ou bien les catholiques feront de leurs écoles des écoles neutres, ou bien ils n'auront pas d'argent du gouvernement. Ou bien,

Les instituteurs se parjureront dans leur rapport annuel, ou bien l'octroi sera supprimé. C'est brutal, mais clair, catégorique et précis.

Voilà ce que nous vaut le régime des yeux fermés sur l'opération de la loi. Le gouvernement ferme les yeux à la manière du chat, qui ne manque jamais de les avoir tout grands ouverts dès que la souris fait un pas pour échapper à ses griffes.

Voyons, M. Laurier, est-ce là la situation faite à la minorité protestante dans la province de Québec ? Vous avez donné la "paix religieuse", dites-vous chaque fois que vous êtes dans la nécessité de parler de ce conflit. La voilà votre "paix religieuse." Elle est faite du sacrifice de tous nos droits, à nous catholiques ! Et vous vous dites catholique ! . . .

Nous plaindrions la "paix religieuse" d'une conscience vraiment catholique qui se trouverait dans votre cas. Vous, vous ne voyez sans doute dans cette qualité que l'une de ces singulières ironies auxquelles votre opportunisme se prête parfois.

La question des exemptions de taxes en faveur des églises et des institutions d'éducation et de bienfaisance a fait l'objet d'un débat devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de refonte de la charte de Montréal. Ces messieurs de la commission ont cru devoir s'en tenir à la décision, prise en dernière analyse par les autorités municipales de la grande ville, de laisser les choses dans le *statu quo* à cet égard. Il n'est pas probable que la discussion aille plus loin ; dans tous les cas, elle n'a guère chance d'aboutir à un autre résultat.

AUX ETATS-UNIS

Sa Grandeur Mgr Vertin, évêque du diocèse du Sant Ste-Marie, est mort subitement à Marquette, Michigan, ces jours derniers, de maladie de cœur, occasionnée par la grippe. Mgr Vertin est né en Autriche il y a 54 ans. Il avait été nommé évêque en 1879.

Les journaux protestants, ceux du moins qui ne se laissent pas dominer par l'esprit maçonnique, reconnaissent aujourd'hui

la bienfaisante influence que l'Eglise catholique exerçait dans les colonies espagnoles passées récemment sous le contrôle des Etats-Unis. C'est ainsi que le *Times* de New-York disait ces jours derniers :

Il faut maintenir l'Eglise catholique dans toute son efficacité à Cuba, à Porto Rico et aux Philippines. C'est l'Eglise du peuple, l'Eglise dans laquelle les habitants de ces colonies ont été élevés, la seule qui puisse les atteindre, les influencer et les contenir. Un bon nombre d'entre eux, sans doute, n'appartiennent à aucune Eglise — ce sont de purs païens — mais le nombre très considérable de ceux qui appartiennent à la foi catholique exerce une influence saine et régénératrice sur toute la masse.

Il serait, certes, beaucoup plus difficile de gouverner les Cubains et les Philippines s'ils n'étaient soumis à aucune Eglise, s'ils étaient soustraits à l'influence et à l'appui des prélats et acquis à l'irréligion. Ils deviendraient lentement, si toutefois ils devenaient, de bons citoyens. L'avenir des îles serait plus sombre au point de vue moral et politique, et nous arriverions difficilement à empêcher leur population de se dépraver peu à peu et de retourner à l'état sauvage. Il est d'un très grand intérêt pour nous que l'Eglise catholique soit maintenue sur un pied qui lui permette de continuer et d'accentuer son œuvre de préservation et de salut.

Ce sont des vérités de bon sens. Seront-elles reconnues officiellement ? L'avenir nous le dira. Déjà, pourtant, la hiérarchie catholique à Cuba a dû s'élever contre des empiètements et des actes de laïcisation qui peuvent paraître tout naturels aux autorités américaines, formées par leur éducation à la neutralité religieuse, mais qui ne sont pas faits pour conserver, encore moins accroître, l'influence et le prestige de l'Eglise catholique aux yeux de la population indigène.

A Waterville, Me., la commission sanitaire, sous prétexte de variole, a voulu faire fermer l'église canadienne desservie par M. l'abbé N. Charland. Mal lui en a pris, car le pasteur, un prêtre très capable et très zélé, lui a démontré, dans deux lettres publiées dans le *Waterville Mail*, qu'elle n'avait pas le droit de faire fermer l'église quand elle laissait ouverts les autres bureaux publics, et même les buvettes.

C'est un genre d'attaque très insidieux, et dont la perfidie dévoile assez l'origine maçonnique, que celui qui se dissimule sous ces nécessités de salubrité publique, et le Canada lui-même n'en est pas exempt. Dans le cas actuel, la tentative a pitoyablement échoué, grâce à l'énergie d'un prêtre capable de défendre son bien contre toutes les arguties de ces sectaires, généralement bourrés de plus de sophismes que de science.

Un correspondant nous écrit à ce sujet qu'il n'y a plus de religion chez la plupart des Américains. Hélas ! ce n'est que trop vrai et la statistique se charge de le suffisamment démontrer.

La *Review*, de St. Louis, proteste contre les illustrations indécentes de certaines revues américaines. Plusieurs de ces revues circulent assez librement au Canada. A notre tour, nous mettons les parents catholiques en garde contre le danger de recevoir et de répandre ces publications malsaines. Nous avons de reste de la presse *jaune*.

La lettre du Pape au cardinal Gibbons, sur les dangers de la forme de libéralisme à laquelle on a donné le nom d'*américanisme*, vient d'être publiée. Nous attendrons d'en avoir le texte français pour en parler. D'une façon générale, on peut dire que les théories et les innovations exposées sous le nom d'américanisme y sont condamnées, et notamment les erreurs multiples que l'on trouve dans la *Vie du P. Hecker*, un ouvrage qui a soulevé de violentes controverses dans la presse américaine et européenne.

Il arrive qu'aujourd'hui que ces erreurs sont formellement condamnées, il ne se trouve plus personne qui les ait promulguées, propagées, favorisées de toutes manières. C'est à qui se défendra aujourd'hui d'avoir jamais appartenu à l'américanisme, comme si le Pape s'élevait contre des fantômes ou s'escrimait contre un mythe. C'est une manifestation caractéristique de l'erreur libérale, qui se volatilise en quelque sorte dès qu'elle est atteinte par un jugement défavorable émanant de l'autorité compétente. C'est au moyen de cette tactique que l'erreur reprend le lendemain le terrain qu'elle a perdu la veille.

L'américanisme y perdra de sa superbe et de son audace en paroles, car il en était venu véritablement à un point où il n'y avait plus de liberté de langage qu'il ne se permit, mais nous serions bien surpris s'il ne s'accusait, à la première occasion, dans des actes qui en porteront l'empreinte plus ou moins visible. On continuera à propager l'erreur, tout en se défendant d'appartenir au camp de ceux qui la servent.

AUTRES PAYS

ITALIE.—On vient de livrer au public le texte de la très-importante lettre du Souverain Pontife à Son Eminence le cardinal Gibbons. Nous espérons pouvoir publier ce document dans notre prochaine livraison.

—Au mois de septembre dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome par les Piémontais, M. Nathan, le grand-maître de la Franc-Maçonnerie italienne, a formulé le programme qu'entendent réaliser les loges. Son discours jusqu'ici resté secret, est tombé entre les mains des rédacteurs de la *Civiltà cattolica*. Il en ressort que le programme d'action de la Maçonnerie italienne porte sur ces points-ci :

1o. Loi sur les corporations religieuses pour empêcher leur développement :

2o. Loi sur les œuvres pies qu'il faudra rendre à la charité laïque en les sécularisant toutes, même celles qui ont des buts confessionnels. (Lisez religieux.)

3o. Combattre toutes les institutions de crédit, caisses rurales ou autres, qui sont confessionnelles. En d'autres termes, empêcher, par tous les moyens possibles, que les catholiques puissent se soutenir entre eux.

4o. Déchristianiser l'éducation et l'instruction de la jeunesse et "arracher ces superstitions qui dénaturent l'école, grâce à des maîtres qui enseignent la foi dans le néant et dans l'absurde."

5o. Mais tout cela sera inutile si on ne prend pas la femme. "Il faut lui enlever la foi, car elle la transmet à ses fils : il faut qu'elle participe à la mission de la Maçonnerie afin que l'homme et la femme soient les deux notes musicales qui forment l'accord humain, les deux ailes sur lesquelles l'être monte toujours plus haut par la loi de l'éternel progrès dans l'éther de l'infini."

Hélas ! c'est la Franc-Maçonnerie qui mène en Italie à l'heure actuelle. *L'Osservatore Romano* le constatait l'autre jour avec tristesse à la fin d'un long article concernant la représentation éventuelle de la Papauté à la conférence pour le désarmement dont le Tsar a pris l'initiative :

Sur quelques illusionnés, la majorité des Italiens est désormais convaincue par expérience que la franc-maçonnerie est l'unique et vraie dominatrice de leur beau pays. Elle envahit tout : les institutions, le gouvernement, les écoles, les finances, la politique intérieure et extérieure, presque tout l'organisme de l'Etat est entre ses mains. Son joug est devenu insupportable ; et l'Italie, jadis terre nourricière de grands hommes, vouée à marcher dans la misère et dans l'avilissement, sent tout le poids

de ce
gravi

dans
vants

I
Collèg
l'Uni
d'hui,
sophie
et ma
les Jé
de Sai
étudia

Il
les fo
divers
de 200
du col
23 nat
nautés
leur su

Co
intern
le choi
2 Fran

—L
10 févr
baldi, v
tôme.
doit se
et la pu

—O
français
bourg, p

FRA
républic
dévouem
Nou
Mouthon

Qua
de la pre
les désun

de cette main de fer qui la meurtrit comme un socle de charrue :
grace sentit aratrum.

— Nous extrayons d'une notice consacrée par un correspondant romain à l'Université Grégorienne, les renseignements suivants :

Lorsqu'en 1873, les Piémontais enlevaient aux Jésuites le Collège Romain avec sa riche bibliothèque et son musée Kilcher, l'Université grégorienne ne comprenait que 200 élèves ; aujourd'hui, ses trois facultés de théologie, de droit canon et de philosophie comptent ensemble près de 1,100 élèves, exactement 1,095 ; et malgré des agrandissements successifs, le palais Borromée, où les Jésuites sont remontés dans leurs chaires, non loin de l'église de Saint-Ignace et du Collège Romain, ne peut plus contenir les étudiants.

Ils y accourent de tous les coins du monde, et les couleurs ou les formes de leurs soutanes permettent de distinguer leurs diverses nationalités. Il y a cette année plus de 300 Italiens, près de 200 Allemands avec le groupe toujours compact des "rouges" du collège germanique, 165 Français. Au total, le catalogue porte 23 nationalités différentes, y compris l'Australie ; 37 communautés religieuses, 19 collèges ou séminaires romains y envoient leur sujets.

Comme on le voit, c'est vraiment une université "catholique" internationale, elle l'est aussi, ou le devient de plus en plus, par le choix des professeurs ; à côté de 19 Italiens, il y a 3 Allemands, 2 Français, le P. Billot et le P. Boussac de Toulouse, et un Belge.

— Extrait du *Bulletin* de Richeville dans la *Vie catholique* du 10 février : "Le fils du fameux *condottiere* italien, Ricciotti Garibaldi, vient de faire une évolution qui a son prix, comme symptôme. Il déclare que l'Italie, prête à se mettre en république, doit se réconcilier avec la Papauté dont il magnifie la grandeur et la puissance."

— On dit qu'au prochain consistoire un cardinal de curie français sera nommé et on désigne pour ce poste M. de Bettembourg, procureur-général des Lazaristes.

FRANCE.—La *France Libre*, le vaillant journal catholique et républicain de Lyon, vient de disparaître, après une existence de dévouement et de courage.

Nous extrayons du dernier article de son directeur, M. F. L. Mouthon, cette page émouvante :

Quand ils ont vu que tout était bien fini, les frères d'armes de la première heure, tous ceux que la vie a séparés sans pouvoir les désunir, sont venus s'agenouiller au chevet de la *France Libre*

agonisante : il y avait là ceux qui sont jusqu'au bout restés fidèles au poste du péril : Lois, Lardanchet, Gavand, Martel, des Aiguës, à côté d'eux ceux que nous ont enlevé l'éloignement de la famille ou des affaires : François Suchard, Jules Baty, Gabriel Bernard et quelques autres, frères égoïstes qui ont gardé la meilleure part dans le labeur commun, celle de la fidélité sans bornes et du dévouement sans phrase : nous avons ensemble reçu les adieux de nos ouvriers et les télégrammes de sympathie de nos collaborateurs lointains.

Et puis, à travers la maison déserte qui sera demain celle de l'étranger, nous avons fait lentement, comme autour d'un vaste catafalque, un dernier pèlerinage. Revenus dans la salle de rédaction, devant le seul objet qui reste, après la saisie, notre libre propriété, le vieux Christ qui a vu grandir nos espoirs et briser notre rêve, nous sommes d'un même mouvement tombés à genoux :

Mon Dieu, que votre volonté soit faite !

Quand la main dans la main, nous nous sommes retrouvés dans la rue silencieuse, nous allions vers l'inconnu, mais vers le devoir quand même : la nuit était très douce et le ciel plein d'étoiles !

— Nous avons la joie de saluer la naissance d'un nouveau confrère catholique. Celui-ci s'appelle *Le Pain*, sera rédigé en majeure partie par des femmes et a pour directrice, Madame Paule Vigneron. Voici quelques extraits de son programme, qui préciseront mieux que nous ne saurions le faire, le but poursuivi par ses fondatrices :

Notre Titre est notre Programme :

Nous nous unissons sur une réalité et pour une affirmation. Le PAÏN est la plus humaine des réalités en même temps que le plus chrétien des symboles, question vitale entre toutes. La nécessité du PAÏN pour le corps et pour l'âme est la plus générale et la plus simple des affirmations.

On ne vit pas de négations, de mensonges, d'apparences : Un temps où le pain manque, où les vérités qui font vivre ne sont pas distribuées à la foule, est un temps de destruction et de mort. Il faut sous peine de mort qu'un peuple se nourrisse de pain et de vérités substantielles, de foi et de fraternel amour.

Femmes chrétiennes, nous pensons que, dans la tâche de constituer la société moderne, les femmes qui créent les mœurs ont un rôle à remplir à côté des hommes qui font les lois.

Nous fondons ce journal pour affirmer simplement et clairement, dans toute la sincérité et l'indépendance de nos âmes, *les choses qui font vivre*, les vérités élémentaires.

Catholiques, nous opposons la loi de charité et de justice à la morale individualiste, l'idée de lien social à l'anarchie libérale et à la tyrannie socialiste, l'idée de patrie à la propagande internationale. Nous affirmons le droit du plus faible contre le droit du plus fort, le droit de la conscience contre le culte de l'argent.

Nous
fatalit

N
chez et
pect de
.....

No
c'est de
cours d

Gr
niser d
misère
tenter
l'idée d
mes qu
nous co
et qui v

— I

nous co
depuis l
cialiste,
récent.

Nou

En
considé
du Conc
repousse
duire de
get des c

La c
tre par u
Elle per
sinon da
politique

ANG
demande

Westmin
Brindle, a

Voici
emprunté

Le R
Séminaire
il fut att
trer dans
vice sont

Nous croyons à la victoire finale de la foi et de la volonté sur les fatalités matérielles.

Nous voulons élever nos enfants en chrétiens, développer chez eux l'initiative, le courage, la vigueur, leur enseigner le respect de l'Armée qui garde le sol, le travail et l'âme de la France.

.....
 Nous ne nous bornerons pas à exposer des idées : Aussi bien, c'est dans l'organisation pratique des œuvres sociales que le concours des femmes peut être le plus utile.

Grouper les œuvres qui existent, unir les efforts isolés, organiser d'une façon vivante les corporations ouvrières ; soulager la misère des femmes qui travaillent pour un salaire dérisoire, et tenter par des moyens durables d'améliorer leur sort ; unir dans l'idée de paix et de charité les femmes qui travaillent et les femmes qui font travailler. Tel est le programme d'action auquel nous convions toutes celles et tous ceux qui ont foi dans l'avenir et qui veulent contribuer à le préparer.

—Lors de la discussion sur les projets Levrard et Rabier, nous constatons le terrain perdu par les sectaires au Parlement depuis le temps de l'Article 7. La *Lanterne*, le grand organe socialiste, fait une constatation identique au sujet d'un incident récent.

Nous citons :

En mars 1882, 343 députés contre 139 votaient la prise en considération de la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat. Hier, 31 janvier 1899, 323 députés contre 208 ont repoussé l'amendement de M. Breton qui avait pour objet de réduire de cent francs,—à titre d'indication et de principe,—le budget des cultes.

La comparaison entre ces deux scrutins séparés l'un de l'autre par un espace dix-sept années est tristement significative. Elle permet de mesurer le terrain que le parti clérical a gagné, sinon dans le pays lui-même, tout au moins dans le monde de la politique et du Parlement.

ANGLETERRE.—Le Souverain Pontife vient d'accéder à la demande de Son Eminence le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, et de lui donner comme évêque auxiliaire l'abbé Brindle, aumônier militaire.

Voici, sur le nouvel évêque, quelques notes biographiques empruntées à M. F. de Bernhardt :

Le Révérend R. Brindle est né en 1837 et a fait ses études au Séminaire ou collège anglais de Lisbonne. Une fois ordonné prêtre il fut attaché au diocèse de Plymouth, mais il ne tarda pas à entrer dans le service de l'aumônerie militaire. Ses états de service sont splendides. Il a fait toutes les campagnes d'Egypte et

du Soudan depuis Tel-el-Kebir jusqu'à Atbara et Khartoum. Il a été mis nombre de fois à l'ordre du jour de l'armée. Il a été décoré pour services distingués. Il vient de prendre sa retraite avec le grade d'aumônier de 1re classe (assimilé aux colonels). Outre sa pension réglementaire, il en touchera une autre "pour services distingués et méritoires." C'est la première fois que cette récompense est accordée à un aumônier militaire.

—On note comme symptôme des changements qui se sont opérés en Angleterre, le fait du rétablissement de la messe du Saint-Esprit, maintenant célébrée à Londres à l'ouverture de chaque session des tribunaux et à laquelle assistent les avocats et les juges catholiques, sous la présidence de Lord Russell of Killowen, juge en chef d'Angleterre.

—On annonce la mort de M. George Blount, l'un des fondateurs et le second président des Conférences Saint Vincent de Paul d'Angleterre. M. Blount, qui avait consacré sa vie aux œuvres charitables, fut pendant un demi-siècle président de ces conférences.

—La ligue électorale catholique destinée à défendre sur le terrain politique les droits des catholiques, s'établit rapidement. La ligue n'entend pas former un parti à part.

—On annonce la conversion au catholicisme du révérend Harold Wilson, ministre protestant, et de Madame Wilson.

AUTRICHE.—La campagne menée par Wolf, Schœnerer et autres au cri de *Los von Rome!* séparons-nous de Rome! se poursuit avec une très grande activité. Les vieux catholiques travaillent de leur côté à creuser un fossé entre Rome et les populations catholiques.

Le parti catholique populaire de Vienne a protesté avec énergie contre les menées des prussophiles.

DANEMARK.—Dans la *Croix* de Paris, *Le Véridique* écrit :

Mgr Van Euch, évêque d'Anastasionople, vicaire apostolique de Danemark, est infatigable dans son labeur pastoral. Il vient d'appeler deux Pères Rédemptoristes du couvent de Mautern en Autriche pour desservir l'église de Notre-Dame, la paroisse catholique d'Odense, ville de 30,000 habitants, dans l'île de Fionie, où il y a un certain nombre de catholiques danois et étrangers.

D'autre part, il a autorisé la Congrégation de Saint-Camille de Lellis à s'établir à Aalborg, dans le Jutland, où les clercs régu-

liers C
tradit
plus

L
son de

L

L
on n'e
allema
mark,

C
tie de
chinois
des eff
descrip

A
et le K
dont le
Europ
travers
et ferti
beaux
des ch
Empire
ces rac
l'activi
le gage
teront.
dans la
l'habile

Cin
rent su
ordre d
ceux-ci
tention
ministr
des mar
connue

Ce
cent dix
gères de
tion au

Le
occident
date, fu

liers Camilliens pour le service des malades, continueront les traditions charitables dont les pays catholiques gardent depuis plus de trois siècles le souvenir reconnaissant.

Les Camilliens se proposent d'établir là une église, une maison de santé et un orphelinat.

Le Véristique écrit encore :

Le nombre des catholiques danois est relativement restreint ; on n'en comptait, l'an dernier, que 4910 ; mais, parmi les 32,000 allemands et 1800 autres étrangers, domiciliés ou établis au Danemark, il y a de nombreux catholiques romains.

CHINE.—Dans l'*Univers*, *Le Témoin* consacre la majeure partie de sa dernière chronique au Se-Tchuen, cette grande province chinoise dont il a été si souvent question depuis an dans le récit des efforts et des combats des missionnaires. Voici d'abord la description géographique qu'il en donne :

A l'Est du Thibet, entre le Chen-Si et le Kan-Sou, le Yun-Nan et le Kouy-tcheou, s'étend la vaste province chinoise du Su Tchuén dont le nom barbare a souvent couru de bouche en bouche, en Europe, depuis quelques mois. Sillonnée de hautes montagnes, traversée de nombreux cours d'eau, coupée de vallées profondes et fertiles, cette contrée présente aux regards du voyageur de beaux points de vue, l'aspect de riants vergers, de grasses rizières, des champs de pavots d'où sort l'opium le plus réputé du céleste Empire, poison des corps et des âmes. Les restes de beaux édifices racontent la gloire des ancêtres, des cités florissantes disent l'activité des générations vivantes, les produits de toute sorte sont le gage de l'avenir et promettent l'abondance à ceux qui les exploiteront. Le sol renferme dans son sein les richesses minérales ; dans la race sont déposées les qualités de l'ouvrier agricole, de l'habile artisan, de l'homme de négoce.

Cinquante-cinq millions d'habitants naissent, vivent et meurent sur ce pays fécond, vaste comme un des Etats de premier ordre de notre monde occidental ; mais tandis que le moindre de ceux-ci jouent sur la machine ronde un rôle qui s'impose à l'attention de l'humanité, une province de Chine, simple division administrative dirigée par un vice-roi, gouvernée ou exploitée par des mandarins de haut vol ou de petite envergure, est à peine connue de quelques professionnels.

Ce territoire immense est évangélisé par trois évêques et cent dix-sept prêtres, membres de la Société des Missions étrangères de Paris. Voici ce que dit notre confrère de son organisation au point de vue catholique :

Le Su-Tchuén a été, par l'Eglise, divisé en trois vicariats, occidental, méridional, oriental. Le premier, le plus ancien en date, fut divisé en deux parties dans l'année 1856, et en trois peu

après : en 1860 fut créé, en effet, le vicariat méridional. Chen-Tou, capitale de la province tout entière, est, en même temps, la résidence du vicaire apostolique du Su-Tchuen occidental, Mgr. Dumand, tandis que Mgr. Chouvellon, qui a la charge de la partie orientale, réside à Tchong-Kin, et Mgr. Chataignon à Souy-Fou.

On peut compter, au total, 80,000 catholiques, 35 à 40,000 musulmans, et pour le reste, des bouddhistes, des confucianistes, et des adeptes de la religion de Lao-Tseu. Le nombre des protestants est insignifiant ; peut-être trait-on, en les énumérant, jusqu'à un chiffre de 500. Les gens affiliés aux sociétés politiques secrètes sont légion.

CEYLAN.—Le 30 novembre dernier, Mgr. Mélizan, archevêque de Colombo, assisté de NN. SS. Pagnani et Joulain, a sacré évêque M. l'abbé Coudert, aujourd'hui son coadjuteur. Les *Petites Annales des Oblats* disent à ce sujet :

Depuis plus d'un demi-siècle, Colombo n'avait plus contemplé les cérémonies si touchantes d'une consécration épiscopale. Le 8 janvier 1816, Mgr. Horace Bettachini recevait, dans l'ancienne cathédrale de la capitale ceylannaise, la plénitude du sacerdoce des mains de Mgr. Antoni dont il devait être l'auxiliaire à Colombo en attendant sa nomination comme premier vicaire apostolique de Saffna. A cette solennité, relatent les chroniques contemporaines, assistaient seulement quatre missionnaires. Il n'y avait du reste alors pour l'île entière qu'une vingtaine de prêtres, car ce fut seulement à la fin de l'année suivante, 1817, que les premiers Oblats de Marie Immaculée, conduits par le R. P. Semeria, de si douce mémoire, aborderent à Ceylan.

Que les temps sont changés !... A l'occasion du sacre du nouveau coadjuteur de Colombo, Mgr. Antoine Coudert, O. M. I., évêque titulaire de Balanée, une soixantaine de missionnaires, dont 50 Oblats formaient une imposante couronne autour des Prélats qui devaient prendre part à la cérémonie : Son Excellence Mgr. Zaleski, archevêque de Thèbes, délégué apostolique dans les Indes Orientales, NN. SS. Mélizan, O. M. I., archevêque de Colombo, Pagnani, O. S. B., évêque de Kandy, Joulain, O. M. I., évêque de Jaffna, Van Reeth, S. J., évêque de Galles, et Barroso, évêque de Méliapour.

ILE MAURICE.—La "Croix du Dimanche," publiée à Port-Louis, Ile Maurice, dit au cours d'un long article :

Il ne faut pas nous dissimuler que dans une portion nombreuse de notre communauté catholique, les saintes lois de la vertu ne président pas toujours à la fondation des nouvelles familles. Des unions se forment comme au hasard, par une sorte de glissement presque inconscient dans le mal ; et ce n'est que

lorsq
sacré
à la

désor
lorsq
titue

N
parti
des e
ment
tasse

A
3 jan
avec
après
passa
cette

Il
soin d
catho
libre e
liques
coles,
ecclesi
envoie
la jeu
.....

Je
plur
de dél
tée pa
un pla
même,
gieux

SA
de Sam
peuple
bers, es
la sign
notre d
vicaire

lorsque l'habitude, et une sorte d'honnêteté relative les ont consacrées, que l'on songe à en demander la sanction à la religion et à la loi.

De telles mœurs sont un principe de démoralisation et de désordre pour tout le pays. L'édifice social ne peut être solide lorsque la famille, qui en est la base, n'est pas fortement constituée.

Notre confrère dit que cet état de choses est dû, pour une partie, " aux conditions matérielles de l'existence : à l'instabilité des emplois, à la fréquence du chômage, à la cherté des logements, qui oblige souvent les membres d'une même famille à s'entasser dans une seule pièce."

AUSTRALIE.— Dans une lettre datée de Sydney, Australie, le 3 janvier 1899, l'un des missionnaires partis en novembre dernier, avec Mgr Leray, vicaire apostolique des îles Gilbert, raconte une après-midi passée dans les jardins publics de Sydney et donne en passant quelque détails sur la situation du catholicisme dans cette région :

Il manque à ce pays . de l'eau . et des traditions, et il a besoin de l'Europe pour de longues années encore. Comme l'Eglise catholique a derrière elle un passé séculaire, et qu'elle est ici libre absolument, elle a réalisé des merveilles. Ce que les catholiques, (tout repose sur leur charité), ont bâti ici d'églises, d'écoles, de presbytères, d'hôpitaux, est surprenant ! Les vocations ecclésiastiques y sont encore rares : mais l'Irlande et la France y envoient une élite de religieux et de prêtres au contact desquels la jeune Eglise apprendra à se suffire elle-même.

Je terminerai par une observation bien capable de nous remplir d'espoir pour notre cher pays : la charité dans ce qu'elle a de délicat et d'héroïque est ici, comme presque partout, représentée par des religieuses françaises ou parlant le français, et c'est un plaisir de dire à des compatriotes qu'à Sydney, à cause de cela même, les Français sont estimés, et que leurs établissements religieux ou commerciaux y prospèrent.

SAMOA.— Nous avons dit l'autre jour un mot de la question de Samoa : nous avons noté le fait que Mataafa, le roi élu par le peuple et dont l'élection a été déclarée illégale par le juge Chambers, est catholique. Nous trouvons dans l'*Univers et le Monde*, sous la signature de M. François Venillot, le récit d'une entrevue de notre distingué confrère avec Mgr. Broyer, évêque de Polémon, vicaire apostolique des Navigateurs (ou Samoa), qui jette beau-

coup de lumière sur les questions débattues en ce moment aux Samoa et en particulier sur le caractère de Mataafa.

Dans ce récit, Mataafa nous apparaît comme un homme de trempe supérieure, très intelligent, très courageux et chrétien d'élite. Citons quelques lignes des déclarations de Mgr. Broyer, telles que recueillies par M. Veuillot :

Il convient de dire ici que Mataafa est catholique. Elevé dans la religion protestante, il a été converti par nos missionnaires, en 1863, ayant près de trente ans. Et ce n'est pas à demi qu'il a embrassé la vraie religion. Mgr. Broyer ne pouvait nous parler, sans une admiration émue, de ce descendant des sauvages qui, le siècle dernier, massacrèrent Lapérouse et ses compagnons et qui, lui, pratique ardemment et simplement les vertus chrétiennes : chaque jour, Mataafa récite son rosaire et fait son chemin de croix : tous les dimanches, il communique. Enfin, lui, grand chef, il s'est fait maçon pour aider les missionnaires à construire une église, afin de bien montrer à ses sujets, fort dédaigneux du labeur manuel, quel honneur on doit rendre à Dieu !

Lorsqu'il se convertit, nous disait encore le vénéré vicaire apostolique, Mataafa, selon l'usage du pays, possédait plusieurs femmes. Immédiatement, il les répudia toutes, à l'exception d'une seule, avec laquelle il se maria devant le prêtre. Et, quand celle-ci mourut, il y a une quinzaine d'années, Mataafa, pour empêcher qu'on lui en présentât une autre,—ce qui eût été conforme aux mœurs de Samoa,—jura solennellement, sur le corps de sa femme, en présence du peuple assemblé, de garder à la mort une fidélité absolue. Ce serment produisit, sur les indigènes, une impression qu'on a peine à se figurer, quand on ignore leurs coutumes. Et ce serment a été religieusement tenu depuis lors. Mataafa avait fait enterrer sa femme à quelques pas de sa demeure ; et, tant qu'il fut aux Samoa, on put le voir, chaque jour, se diriger vers la tombe et y réciter, à genoux, une dizaine de chapelet.

Ajoutons que ces îles Samoa, qui ne portent aujourd'hui qu'une population de 40,000 âmes et qui ne comptent guère dans l'économie générale du monde, acquerront, à raison de leur situation spéciale (à mi-chemin entre l'Amérique et l'Australie), une grande importance le jour où sera percé l'isthme de Panama.

27 février 1899.